SociologieS

Débats

Penser les inégalités

Quelles statistiques pour analyser les inégalités?

Le cas des Premières Nations au Québec

CLAIRE DURAND, MÉLANIE DESLAURIERS ET GÉRARD DUHAIME

Résumés

Français English Español

La question de la collecte de données permettant de constituer des catégories dites « ethniques » fait l'objet de débats relatifs à la constitution même des catégories et à l'utilisation des données. Au-delà de ces questions, l'impact du type d'analyse statistique utilisée est également à considérer. Cette note de recherche illustre, en utilisant le cas des Premières Nations du Québec, comment la constitution de comparables et le recours à des analyses plus sophistiquées que la simple moyenne permettent de tirer des conclusions différentes susceptibles d'orienter les politiques publiques. Elle montre que ce sont d'abord des facteurs collectifs liés au lieu de résidence qui expliquent l'accès à la scolarité et que c'est cet accès qui est déterminant dans l'accès à l'emploi.

Which Statistics to Analyze Inequalities? The Case of Quebec's First Nations

The question of data collection that allows creating categories known as "ethnic" has been the subject of debates regarding the constitution of the categories as well as the use of data. Beyond these questions, the impact of the type of statistical analysis used needs to be taken into account. This article illustrates, by using the example of Quebec's First Nations, how the creation of comparable statistics and the use of analyses more sophisticated than the simple measure of the mean allows drawing different conclusions that are likely to guide public policies. They show that it's first and foremost the collective factors linked to location that explains access to education and that it's that access that is critical in access to employment.

¿Que estadísticas utilizar para analizar las desigualdades? El caso de las naciones primigenias en Canadá

El problema de la obtención de datos que permiten constituir categorías de tipo « étnico », es objeto de debates sobre el fundamento mismo de las categorías y sobre su utilización. Más allá de un simple replanteamiento, el impacto del tipo de análisis estadístico utilizado debe ser también cuestionado. El caso de las naciones primigenias en Quebec (Canadá) ilustra como la elaboración de elementos comparativos y la utilización de análisis más sofisticados que los que se utilizan habitualmente, permiten obtener conclusiones diferentes susceptibles de orientar las políticas públicas. En este artículo se expone que son en primer lugar los factores colectivos ligados al lugar donde se vive los que explican la escolarización y que esta es determinante para encontrar más tarde un empleo.

Entrées d'index

Index de mots-clés : accès inégal, emploi, scolarité, statistiques ethniques

Texte intégral

- La pertinence de collecter des statistiques « ethniques », c'est-à-dire des informations portant sur l'origine nationale ou ethnique des répondants ou encore sur leur appartenance à des groupes minoritaires fait l'objet de débats dans la société civile et chez les chercheurs, particulièrement chez les démographes (voir entre autres Bataille et coll., 2008; Sabbagh & Peer, 2008; Blum & Guérin-Pace, 2008). Les principaux enjeux au fondement de ce débat, du moins en France, tiennent, d'une part, dans la légitimité de collecter des informations qui puissent être utilisées pour constituer des catégories ethniques dans un contexte républicain universaliste et, d'autre part, dans la capacité de s'assurer que l'usage de ces données se fera de manière responsable (Comedd, 2010). En Amérique du Nord, le débat n'est pas aussi vif. Les recensements du Canada recueillent depuis toujours des données ethniques. Toutefois, l'appartenance à une minorité visible n'est mesurée que depuis 1996, suite à l'adoption de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Aux États-Unis, les recensements et les sondages publient toujours des données sur une base « raciale » (voir par exemple U.S. Census Bureau, 2009) alors qu'au Québec, c'est la base linguistique qui prévaut.
- Les mouvements politiques autochtones ont conduit à des réflexions importantes concernant non seulement la pertinence de récolter des données de cette nature, mais également sur la propriété intellectuelle des données ethniques (Smith, 2009; Smith, 1999). Ces débats ont atteint l'Organisation des Nations Unies où des positions parfois irréconciliables se sont entrechoquées (voir par exemple Gray, Gideon, Tournier et coll., 2004). Au Canada, les représentants des organisations autochtones nationales et régionales collaborent à la préparation des grandes enquêtes de Statistique Canada. Si certaines communautés autochtones refusent ponctuellement de participer aux enquêtes elles-mêmes, la couverture statistique des réalités ethniques est importante. Ces données sont donc routinièrement disponibles dans les recensements et dans les enquêtes intercensitaires.
- Au-delà de la disponibilité toutefois, un questionnement s'impose : Quelles statistiques devrait-on produire à partir des données recueillies ? Quel est l'impact possible du type de statistiques produites sur les inégalités elles-mêmes ? En ellemême, l'existence des données ne conduirait-elle pas à des analyses trompeuses ? Cette note de recherche s'attaque à ces questions et illustre, en utilisant le cas des Premières Nations du Québec, les informations différentes qui sont véhiculées selon les statistiques utilisées. Elle conclut sur l'impact du choix des statistiques sur les représentations de la situation des Autochtones et au-delà, sur la capacité des pouvoirs publics et de la société civile d'agir.

Victimes de la moyenne

- La moyenne résulte d'une formule statistique qui vise à résumer la situation d'une population ou d'une sous-population sur un paramètre donné taille, poids, revenu par un et un seul chiffre. Ainsi pourrait-on dire qu'en moyenne, la population adulte du monde mesure 1,65 mètre. Évidemment, cette information nous semble de peu d'intérêt. Toutefois, si on note que dans tel pays, cette moyenne est de 1,90 mètre, cette information est un peu plus signifiante puisque, comparée à la première, elle nous permet de dire que les adultes sont plus grands, en moyenne, dans tel pays qu'ailleurs dans le monde. Toutefois, il est fascinant de voir à quelle vitesse des informations de ce type sont traduites dans le sens commun par « Les personnes de tel pays sont grandes » comme si la moyenne s'appliquait à tous les membres de la population. Ce faisant, on oublie que la moyenne s'accompagne d'une mesure de variation rarement publiée qui nous informe sur le degré d'homogénéité ou d'hétérogénéité de la population.
- L'utilisation de la moyenne s'accompagne de plusieurs problèmes. D'une part, lorsque l'on compare des moyennes, on présume non seulement d'une homogénéité similaire des populations comparées mais également d'une distribution « normale » (lire courbe de Gauss) des paramètres dans ces populations. Or, une distribution bimodale ou une concentration de valeurs extrêmes peuvent influencer les moyennes « artificiellement » et donner une image fausse de la situation.
- Un autre problème apparaît lorsque l'on compare des moyennes de populations dont la composition sociodémographique diffère de façon sensible quand les paramètres comparés sont liés à la composition sociale. Ainsi, si une population comporte plus de jeunes et que les jeunes sont moins souvent en emploi, on pourra erronément conclure que cette population est en moyenne moins souvent en emploi qu'une autre alors qu'il n'y a aucune différence dans la situation de l'emploi entre les deux populations, à groupe d'âge égal.
 - Les modèles de régression permettent dans une certaine mesure de pallier les problèmes identifiés. Ces modèles visent à estimer les différences de moyennes « toutes choses égales par ailleurs » et donc à contrôler statistiquement pour les différences préexistantes dans les populations, y compris la composition sociale. En utilisant ce type de procédure, on tente donc de contrôler l'ensemble des différences de composition et de milieu de vie.
- Cette note de recherche utilise des données relatives aux Autochtones résidant au Québec pour étudier les problèmes liés à l'usage de ces statistiques. Elle permet d'illustrer que, loin d'être triviale, la question du choix des analyses statistiques est au cœur des décisions de politiques publiques.

Un exemple : les Autochtones résidant au Québec

- Comme pour toute analyse portant sur les inégalités, la première question qui se pose est d'abord celle du choix des groupes à comparer, suivie de celle de la définition et de la mesure de la catégorie. Pourquoi donc choisir les Autochtones plutôt que les Maghrébins, les minorités visibles, les immigrants en général ?
- Contrairement à ce qui se passe pour d'autres catégories ethniques, la « catégorie » autochtone n'a pas d'équivalent en Europe. Des pays scandinaves, notamment la Finlande, interdisent explicitement, en vertu de la constitution, la

récolte de données de cette nature ; par conséquent, on sait bien peu de choses concernant les Samis par exemple ¹. Certains ont l'impression (Le Bras, 2007) qu'il s'agit d'une catégorie plus « naturelle » et plus homogène, dont les frontières – du moins dans le sens commun – sont mieux définies que celles associées aux vagues d'immigration. Qu'en est-il ? Le recensement canadien utilise plusieurs questions pour « cerner » cette catégorie. Au recensement de 2006, quatre questions permettaient de quantifier plus précisément la catégorie autochtone. La première question demandait « quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de la personne » et ajoute que « habituellement un ancêtre est plus éloigné qu'un grand-parent ». En réponse à cette question, en 2006, 256 260 résidants du Québec ont mentionné une origine autochtone soit comme seule origine ou combinée à une ou plusieurs autres origines.

La question suivante demandait: « Êtes-vous un Autochtone? » Pour la réponse positive, trois choix sont offerts, soit Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit. Notons ici que le terme Métis vise à référer de façon univoque au peuple Métis, reconnu dans la Constitution canadienne rapatriée de 1982, ce peuple étant constitué des descendants d'Indiens de l'Amérique du Nord, surtout Cris, et de descendants de colons français. Le terme a toutefois une connotation beaucoup plus large en français qu'en anglais puisqu'il réfère également à des origines bi ou multi ethniques. À cette question, en 2006, 104 015 résidents du Québec ont mentionné une identité autochtone dont 65 085 comme Indien de l'Amérique du Nord, 27 980 comme Métis et 10 950 comme Inuit, les autres déclarant une identité multiple. Toutefois, les données du recensement de 2006 n'incluent pas les résidants d'un nombre important de communautés des Premières Nations – dont l'ensemble des communautés mohawk et huronne-wendat communautés refusant de collaborer au recensement comme moyen de pression politique lié à leurs négociations avec le gouvernement canadien. Les personnes non recensées sont estimées en 2006 à 14 560 personnes, soit 28 % des personnes résidant dans les collectivités des Premières Nations.

Les personnes qui s'identifient comme autochtones ne doivent pas répondre à la question suivante du recensement qui demande s'ils sont Blancs, Chinois, Sud-Asiatiques, Noirs, etc. Il est donc formellement exclu que les Autochtones déclarent une double identification, comme autochtone et comme non autochtone.

Enfin, tous les répondants, y compris ceux ne s'identifiant pas comme Autochtones, doivent répondre à une question demandant s'ils appartiennent à une bande indienne ou à une Première Nation et, enfin, s'ils sont Indiens des traités ou Indiens inscrits aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada. Les Indiens inscrits, dont le nom figure dans le registre des Indiens, possèdent certains droits spécifiques mais font également face à des contraintes associées à leur statut. Au total, en 2005, le registre des Indiens inscrits comprenait 71 143 personnes dont 27 % résidaient hors des collectivités des Premières Nations.

On le voit, la catégorie autochtone est loin d'être définie de façon simple. De plus, une vision où les diverses quantifications seraient hiérarchisées, le statut d'Indien inscrit étant le propre des personnes s'identifiant comme autochtone qui elles-mêmes déclareraient nécessairement des origines autochtones n'est pas conforme à la réalité puisque des personnes se déclarent d'identité autochtone ou Indiens inscrits sans pour autant déclarer des origines autochtones.

13

La situation se complexifie si on ajoute qu'avant 1985, une Indienne inscrite épousant un homme qui n'était pas Indien inscrit perdait son statut et que ce statut était perdu également pour ses descendants. Depuis 1985, la loi, jugée discriminatoire, a été abolie et on a permis que les personnes ayant perdu le statut d'Indien ou y ayant renoncé fassent une demande pour le récupérer.

Étudier les Autochtones, c'est donc d'abord décider si on étudiera les personnes déclarant des origines autochtones ou si on restreindra, dans un premier temps, aux personnes s'identifiant comme Autochtones. Il faut ensuite décider, pour ce qui est du Québec, si l'on inclut les Inuit, dont la plus grande proportion habite le territoire au nord du 55^e parallèle, le Nunavik, où ils forment la grande majorité de la population et où il n'existe pas à proprement parler de localités non autochtones permanentes. De plus, les Indiens de l'Amérique du Nord résidant au Québec se répartissent en neuf Nations, dont les membres sont répartis dans 32 collectivités réparties dans des régions spécifiques sur l'ensemble du territoire québécois. Les membres des diverses nations ne résident pas tous dans les collectivités toutefois et la proportion des membres résidants varie fortement selon les collectivités. Enfin, le chercheur retiendra que les études longitudinales comportent un degré de complexité plus élevé encore, étant donné la mouvance des mesures à travers l'histoire des statistiques.

Les chercheurs (voir entres autres: Gerber, 1990; George & Kuhn, 1994; Bernier, 1997; Wilkes, 2010) ont décidé de conserver pour fins d'analyse soit toutes les personnes déclarant une origine autochtone, soit seulement celles s'identifiant comme autochtones, soit une combinaison des deux. Dans cet article, pour des raisons qui seront explicitées plus loin, nous nous limiterons exclusivement aux Autochtones s'identifiant comme Indiens de l'Amérique du Nord ou Métis, qu'ils soient ou non Indiens inscrits.

Une statistique : l'emploi

La question de l'emploi est au cœur des discussions sur les inégalités et les discriminations. On conclut habituellement que l'accès à l'emploi, à éducation égale, devrait être le même pour toutes les catégories de la population et on conclut à l'existence de discriminations lorsque ce n'est pas le cas. La situation des Amérindiens se différencie toutefois de celles des autres catégories susceptibles d'être discriminées. Alors que les immigrants résident habituellement dans les grandes villes, une bonne part des Amérindiens du Québec vivent en région éloignée et même en région isolée, soit dans des villages non accessibles par route. Dans une telle situation, prétendre qu'une comparaison entre tous les Amérindiens et tous les non Amérindiens résidant au Québec peut se faire « toutes choses égales par ailleurs » apparaît comme une illusion et le chercheur qui s'y adonne comme un charlatan, s'il ne prend pas la précaution de rendre explicites les limites de l'exercice. La validité de pareilles comparaisons est bien fragile, car plutôt que de tenir compte de différences de situations aussi manifestes, elle postule qu'il n'est pas pertinent (ou impossible – ce qui revient au même) d'en tenir compte. Enfin, dans le cas des Autochtones, la tendance est d'attribuer les différences à leur culture – et donc à leurs prédispositions personnelles à occuper un emploi – plutôt qu'à la discrimination.

Pour résoudre le problème de validité de la comparaison et éviter le piège de la moyenne nationale qui ferait foi de tout, nous avons tenté d'identifier une population qui soit comparable à celle des collectivités des Premières Nations, notamment par la taille et par le lieu de résidence. Pour ce faire, nous avons dû établir certaines limites. D'abord, il nous a fallu exclure les Inuits de la population d'intérêt. En effet, il n'existe pas de villages non autochtones dans le territoire des Inuits. Par ailleurs, les données du recensement de 2001, plutôt que celles de 2006, sont utilisées étant donné le plus grand nombre de collectivités des Premières Nations y ayant participé, dont la communauté de Wendake, seule communauté participante située près d'un grand centre urbain. Nous avons donc conservé pour fins d'analyse les collectivités des Premières Nations et les collectivités situées dans un rayon de 25 2 kilomètres de celles-ci. Cette souspopulation comprend 24 regroupements composés de 131 collectivités, dont 34 collectivités des Premières Nations, Enfin, nous avons restreint la population aux groupes d'âge de 20 à 59 ans pour éviter que la présence d'étudiants et de retraités n'introduise de nouveaux biais. Dans cette sous-population, 80 % des personnes s'étant identifiées comme Indiens de l'Amérique du Nord ou Métis demeuraient dans les collectivités des Premières Nations.

Deux variables permettent d'étudier l'accès à l'emploi. Une première permet de savoir si la personne a occupé un emploi au cours des 18 mois précédant le recensement, une seconde indique si la personne a travaillé majoritairement à temps plein ou à temps partiel. Les données présentées ici se concentrent sur le fait d'avoir occupé un emploi. Les variables disponibles pour expliquer la situation d'emploi sont l'âge, le sexe et la scolarité. Sur le plan collectif, le regroupement de collectivités permet de contrôler pour la situation économique à laquelle font face les communautés et la zone géographique indique si la collectivité est un centre de services ou si elle est située en zone rurale, urbaine, isolée (située à plus de 350 kilomètres d'un centre de services) ou difficile d'accès (non accessible par une route). L'impact de l'autochtonéité est quantifié par deux variables, soit le fait de s'identifier comme Amérindien ou Métis et le fait de résider dans une collectivité des Premières Nations.

En moyenne

20

21

22

La première statistique qui nous intéresse est la moyenne puisqu'elle permet de donner une première image générale du phénomène, un ordre de grandeur à partir duquel approfondir l'analyse. Deux statistiques nous intéressent particulièrement, celle de l'emploi bien sûr, mais également celle relative à la scolarité puisqu'il s'agit d'un facteur fortement lié à l'emploi.

Le tableau 1 (dont les données sont tirées de Deslauriers, 2011) permet de constater que, dans les collectivités sélectionnées, la moyenne d'années de scolarité chez les 20-59 ans est de 10,4 ans dans les collectivités des Premières Nations alors qu'elle est de 13 ans dans les collectivités avoisinantes. Ceci se traduit par une proportion moyenne de 70 % des résidants des collectivités des Premières Nations ayant une alphabétisation fonctionnelle (9 années d'école) et 36 % ayant terminé l'école secondaire. Pour ce qui est des collectivités avoisinantes, les proportions respectives sont de 90 % et 64 %, nettement plus élevées. Toutefois, ces moyennes cachent des variations importantes, soit des moyennes de scolarité de 12 ans ou plus dans certaines communautés péri-

urbaines comme Odanak ou Wendake. L'écart de scolarité moyen entre les résidants des collectivités des Premières Nations et ceux des collectivités avoisinantes d'un même regroupement varie de 0,93 en faveur de la collectivité des Premières Nations (Odanak) à près de quatre ans en faveur des collectivités avoisinantes.

Tableaux 1a, 1b et 1c. Statistiques descriptives relatives aux collectivités des Premières Nations et aux collectivités

Tableau 1a

°#	* Collectivités-des-Premières-Nations#								
	Nom-du-regroupementii	Nombre-de-collectivités-des- Premières-Nations-dans-le- regroupement#	Taille de la populationi	Proportion-de- 20-29-ans-(%)R	Scolarité- moyenne- (en-nb- d'années)ti	9ème-année-4 (%)¤	Diplôme- secondaire- (%)#	Proportion-en emploi- (%) &	
18	Odanaks	18	225E	10,5996#	12,790	93%8	61968	84%1	
28	Wolnak#	18	95%	16,67%#	11,518	92%#	54%×	78%≍	
31	Pikogana	18	250E	17,9896s	10,59=	71%0	42%8	74%8	
48	LacSimonX	18	425×	15,58%#	8,50e	52%¤	16%×	55%×	
58	Timiskamings	10	2808	15,09%8	11,45=	89%8	43%8	77%8	
68	Winneway-Kitcisakika	28	155≅	13,3396#	8.52m	57%a	17968	64968	
75	Kebagwek-Hunter's-Points	18	1500	14,00%	10,750	82%8	44%8	77%8	
88	Kitigan Zibin	18	550R	10,2396#	11,56a	85%4	51968	80%	
95	Manawanii	18	720≅	14,55%#	10,120	71%#	20%≤	54%×	
100	Obejiwan-Wemotacin	28	1-2358	16,9796#	9,89=	61968	22%8	60%	
115	Nemiscau-++X	48	2-530≒	19,98%#	9,48#	61%¤	32%#	82%×	
121	Chisasibi-++II	48	3-4358	18,1496st	10,22=	72%II	34%	77%	
134	Whapmagoostul-R	18	370×	15,38%#	10,13a	68%≒	4199X	88%×	
148	Wendaker	18	9258	11,97968	12,86≃	92%#	77%s	55%×	
150	PakuashipiX	18	100R	17,3996#	7,410	22964	10968	81968	
160	La-Romaine Nutashquan#	28	805±	16,13%#	9,04=	52%#	22%×	72%8	
179	Minganit	18	195R	15,1996#	9,21=	57%a	23%8	83%8	
185	Uashat#	28	1-050#	12,64%#	9,600	58%#	28%×	71%×	
198	Betsiamites#	18	1-2058	16,8196#	10,82=	75%8	33%#	58%	
200	Essipita	18	170≅	19,23%#	12,57a	90%#	69%×	91%×	
211	Mashpeulatshit	10	1-0058	14,91968	11,29=	74%	45%#	74%1	
225	Gesgapegiag¤	18	240K	17,35%#	10,92e	89%¤	4196×	86164	
238	Listuguja	18	725E	11,76%#	11,96=	90%#	55%E	84%8	
245	Kawawachikamach+R	28	440R	10,3496#	9,69e	72%¤	28%×	85%×	
Tota	it *m	3511	17-260n	16.0296#	10.35#	70.3296m	36,0296#	75.2796st	

Tableau 1b

		Collectivités	·avoisinantes	f		
Nombre-de- collectivités- avoisinantes-dans-le- regroupement¤	Taille-de-la- population#	Proportion- de-20-29-ans- (%)¤	Scolarité- moyenne- (en-nb- d'années)¤	9ème∙ année•↓ (%)¤	Diplôme- secondaire- (%)¤	Proportion en-emplo (%)¤
8#	3-185¤	10,27%	11,860	85%¤	53%¤	81%
7¤	37-440¤	13,21%≅	13,47¤	9196¤	68%¤	79%¤
7¤	10-325¤	12,42%	12,43¤	87%¤	59%¤	83%≒
48	17-245¤	11,96%	12,38a	88%	56%¤	82%≅
6¤	2-150¤	11,49%¤	12,59¤	88%¤	57%¤	84%¤
314	480H	11,96%	11,24=	84%	33%¤	76%¤
38	2-350k	12,38%≅	12,72=	89%¤	57%¤	84%¤
5¤	4-395¤	10,29%	12,04¤	86%¤	57%×	79%≍
2#	2-035H	10,54%≋	12,05¤	89%	49%	78%≅
2#	385¤	16,82%≅	11,45¤	91%¤	43%¤	82%¤
3 X	6-675¤	12,06%	12,41=	89%	54%H	84%¤
18	1-2108	15,21%≅	11,82¤	8496¤	5496¤	87%≅
18	285¤	14,41%	10,44=	73%¤	41%¤	85%¤
10#	95-920¤	12,84%	13,50a	93%	7196¤	85%¤
4¤	2-165¤	11,60%	11,18¤	81%	43%¤	9196≅
2#	415¤	11,97%	10,70m	70%¤	4296¤	91%
48	2-480H	11,21%≅	12,12=	84%	47%#	85%≅
3¤	15-250¤	12,37%¤	12,79¤	89%¤	60%×	8496¤
3#	2-615¤	12,91%	10,71=	79%¤	46%H	7496¤
4¤	2-920¤	12,00%	11,81=	83%¤	4496¤	80%¤
411	14-120¤	12,21%	12,87=	91%¤	60%¤	83%¤
5×	7-000¤	9,41%	12,93¤	8396¤	43%¤	92%
4¤	1-610¤	9,66%≅	11,37=	85%¤	46%¤	78%¤
18	155¤	16,67%≅	12,54¤	87%	56%¤	95%∺
96¤	232-810¤	12,4696H	13,02⊭	90,20%#	63,56%¤	83,30%

<u>Tableau 1c</u>

Écarts-Première-Nation-avoisinante¤					
écart-scolarités	écart• secondaire¤	écart. emploix			
0,93¤	8%¤	3%¤			
-1,96¤	-1496¤	-196¤			
-1,84¤	-17%¤	-9%¤			
-3,88¤	-40%¤	-27%¤			
-1,14¤	-14%¤	-7%¤			
-2,72¤	-1696¤	-12%#			
-1,97¤	-1396¤	-7%¤			
-0,48¤	-6%¤	196#			
-1,93¤	-29%¤	-2496¤			
-1,56¤	-2196¤	-13%¤			
-2,93¤	-22%¤	-296¤			
-1,60¤	-20%#	-10%⊭			
-0,31¤	096¤	3%¤			
-0,64¤	696¤	3%¤			
-3,77¤	-33%¤	-10%#			
-1,66¤	-20%¤	-19%¤			
-2,91¤	-24%¤	-296¤			
-3,19¤	-32%¤	-13%⊭			
0,11¤	-13%¤	-16%⊭			
0,76¤	25%¤	1196¤			
-1,58¤	-15%¤	-9%¤			
-2,01¤	-2%#	-6%¤			
0,59¤	9%¤	6%¤			
-2,85×	-28%¤	-10%#			
°¤	°¤	°¤			

23

24

Par ailleurs, en moyenne, 75 % des résidants des communautés des Premières Nations ont occupé un emploi en 2000 ou durant les cinq premiers mois de 2001 comparativement à 83 % dans les communautés avoisinantes, soit un écart moyen de 8 %. Encore là, l'écart est très variable d'un regroupement à l'autre. Cet écart est positif en faveur des collectivités des Premières Nations dans six regroupements, variant de 1 % (Kitigan Zibi) à 11 % (Essipit). Le tableau 1 montre que les écarts positifs sur le plan de l'emploi s'accompagnent presque toujours d'écarts positifs quant à la scolarité, cet écart atteignant même 25 % de plus de personnes avec un diplôme du secondaire dans la collectivité de Essipit.

Enfin, le tableau montre également que la proportion de résidants ayant entre 20 et 29 ans varie tant en fonction des types de regroupement que du type de collectivité. Cette proportion varie de 10,2 % à 20 % pour une moyenne de 16 % dans les collectivités des Premières Nations et de 9,4 % à 16,7 % pour les collectivités avoisinantes avec une moyenne de 12,5 %. Or les 20-29 ans sont moins susceptibles d'avoir travaillé que les 30-49 ans (Deslauriers, 2011, pp. xxx-xxxi). Cette situation a donc un impact sur la proportion moyenne de personnes en emploi.

La moyenne présente les communautés des Premières Nations comme généralement moins scolarisées et moins fréquemment en emploi que les communautés avoisinantes. Nous savons toutefois qu'il y a des variations et que certaines communautés s'en tirent mieux que d'autres. Nous savons également que les regroupements constitués autour des collectivités des Premières Nations se répartissent sur l'ensemble du territoire et que l'économie dominante ainsi que le marché de l'emploi de leur environnement varient.

Toutes choses égales par ailleurs

Les différences notées entre les divers regroupements amènent à questionner le rôle que jouent ces différences pour expliquer l'accès à l'emploi. À l'échelle à laquelle nous travaillons désormais, il ne s'agit plus de prestidigitation lorsque nous comparons les situations des collectivités en neutralisant certaines de leur caractéristiques: puisque nous comparons des populations dont certaines caractéristiques fondamentales sont plus homogènes, ces opérations permettent d'identifier des similitudes ou des différences qui ont un pouvoir révélateur vraisemblablement accru. Le tableau 2 présente les résultats de deux régressions, l'une prenant l'obtention d'un diplôme d'études secondaires comme variable dépendante, l'autre le fait d'avoir occupé un emploi en 2000 ou durant les cinq premiers mois précédant le recensement de 2001. Les données sont tirées de Deslauriers, Durand & Duhaime (2011).

Tableau 2. Prédicteurs de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires et de l'occupation d'un emploi

Scolarité

Activité

	Obtention Diplôme du secondaire		Occupation d'un emploi - janv. 2000- mai 2001	
	EXP(B)		EXP(B)	
Constante	1,01	***	7,79	***
Caractéristiques individuelles				
Age (Ref=50-59 ans)				
20-29 ans	1,81	***	2,27	***
30-39 ans	1,66	***	2,52	***
40-49 ans	1,31	***	2,49	***
Sexe (Ref= Homme)				
Femme	1,27	***	0,37	***
Scolarité (Ref= A une fréquentation p secondaire)				
N'a pas 9 années de scolarité			0,15	***

A plus de 9 années de scolarité			0,39	
A un diplôme d'études secondaires			0,49	***
Autochtonéité (Ref=non- Amérindien)				
Amérindien	0,41	***	0,56	***
Caractéritiques communautaires				
Zones (Ref= Centre de services)				
Zone urbaine	0,78	***	1,20	***
Zone rurale	0,58	***	0,64	***
Zone isolée	0,63	***	0,42	***
Zone difficile d'accès	0,52	***	0,33	***
Groupes (Ref=Groupe d'Odanak)				
Groupe de Wôlinak	1,52	***	0,83	***
Groupe de Pikogan	0,99		1,23	***
Groupe de Lac-Simon	0,86	***	1,10	
Groupe de Timiskaming	1,13	*	1,09	
Groupe de Kitcisakik	0,58	***	1,58	**
Groupe de Kebaowek	1,44	***	2,03	***
Groupe de Kitigan Zibi	1,11	*	1,00	
Groupe de Manawan	0,65	***	0,87	*
Groupe d'Obedjiwan	0,61	***	2,11	***
Groupe de Némiscau	1,15		3,35	***
Groupe de Chisasibi	1,09		3,70	***
Groupe de Whapmagoostui	1,14		8,38	***
Groupe de Wendake	2,02	***	1,11	*
Groupe de Pakuashipi	0,89		10,67	***
Groupe de La Romaine	0,65	***	5,24	***

Groupe de Mingan	0,97		2,74	***
Groupe de Uashat/Maliotenam	0,94		1,30	***
Groupe de Betsiamites	0,71	***	0,60	***
Groupe de Essipit	0,65	***	1,15	*
Groupe de Mashteuiatsh	1,15	***	1,07	
Groupe de Gesgapegiag	1,04		1,12	*
Groupe de Listuguj	0,96		0,99	
Groupe de Matimekosh	1,15		10,07	***
Type de collectivité (Ref=Coll. Avoisinantes)				
Premières Nations	1,10	**	1,19	***
N (arrondi, pondéré)	250 170		250 170	
R deux Nagelkerke				

a. ***, **, * indiquent une différence statistiquement significative aux seuils de 0,001,0,01 et 0,05 respectivement.

Tableau tiré de Deslauriers, Durand et Duhaime (2011). Que se cache-t-il derrière les portraits statistiques nationaux ? Le cas des collectivités des Premières Nations du Québec. Sociologie et Sociétés, 43(2).

Pour ce qui est de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, un premier groupe de facteurs d'explication provient des caractéristiques des individus, soit l'âge, le sexe et l'identité amérindienne ou métis. La première colonne montre d'abord que tous les groupes d'âge ont une plus grande probabilité d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires que les 50-59 ans (1,81 fois plus pour les 20-29 ans ; 1,66 fois plus pour les 30-39 ans ; et 1,31 fois plus pour les 40-49 ans), ce qui indique que l'accès à la scolarité s'est amélioré au cours des dernières années. Comme pour l'ensemble de la population du Québec, les femmes ont une plus grande probabilité (1,27 fois plus) d'avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les personnes s'identifiant comme autochtones ont, par ailleurs, plus de la moitié moins de chances d'avoir obtenu un tel diplôme (0,41, soit 2,4 fois moins 3).

L'examen des facteurs collectifs montre que, une fois tenues en compte les différences liées à la composition sociale (âge, sexe, identité autochtone), comparés aux résidants des centres de services, ceux de tous les autres types de zones ont une moins grande probabilité (de 0,52 à 0,78, soit de 1,3 à 1,9 fois moins) d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires. Pour ce qui est des regroupements qui permettent de neutraliser la situation de l'économie dans laquelle se retrouvent les communautés, certains se distinguent par une plus grande probabilité d'avoir des diplômés du secondaire, toutes choses égales par ailleurs. C'est particulièrement le cas du regroupement de Wendake (deux fois plus que le regroupement d'Odanak, le groupe de référence), un regroupement

28

situé en périphérie de la ville de Québec. Après tous ces contrôles, le fait de résider dans une collectivité des Premières Nations *augmente* légèrement (1,1 fois) la probabilité d'avoir un diplôme d'études secondaires en comparaison avec la résidence dans les communautés avoisinantes.

Si on examine maintenant ces résultats sous l'angle des parts de variation expliquées par les divers groupes de variables, on constate que les facteurs individuels – l'âge et le sexe – expliquent 1,4 % de la variation alors que les facteurs collectifs généraux comme la zone géographique (2,8 %) et les regroupements de collectivité (3,7 %) expliquent en tout 6,5 % de la variation. Les facteurs explicatifs de la scolarité se situent donc en bonne partie dans la localisation géographique des communautés. Une fois ces différences contrôlées, le fait de s'identifier comme amérindien ou métis explique 0,4 % de la variation et le fait de résider dans une collectivité des Premières Nations 0,5 % (mais positivement).

Pour ce qui est de l'accès à l'emploi, les moins de 50 ans ont tous une plus grande probabilité d'avoir occupé un emploi durant la période concernée (2,27 à 2,49 fois plus de chances). Les femmes sont nettement moins susceptibles d'occuper un emploi (0,37 fois, soit 2,7 fois moins) de même que tous ceux qui n'ont pas fréquenté une institution postsecondaire (de 0,15 fois – 6,7 fois moins – pour ceux qui n'ont pas une 9^e année à 0,49 fois – 2 fois moins – pour ceux qui ont seulement un diplôme d'études secondaires). Les personnes s'identifiant comme Amérindiennes ou Métis sont également défavorisées (0,56 fois soit 1,8 fois moins).

Toutefois, pour ce qui est des facteurs collectifs, le fait de résider en zone urbaine constitue un avantage par rapport au fait de résider dans un centre de services alors que le fait de résider en zone rurale, isolée ou difficile d'accès, est un handicap. Certains regroupements – Whapmagoostui, Pakuashipi, Matimekosh – s'en tirent beaucoup mieux que d'autres (8 à 10 fois plus d'accès à l'emploi que dans le regroupement de Odanak), sans doute parce que la scolarité donne un accès quasi automatique à un emploi ou parce que l'effet est inverse, soit que l'on va résider dans ces regroupements, très isolés, parce que l'on a une offre d'emploi. Finalement, encore là, une fois toutes les différences de situations géographiques et individuelles contrôlées, le fait de résider dans une collectivité des Premières Nations constitue un avantage (1,19 fois plus de chances d'avoir un emploi que dans les collectivités avoisinantes).

Si on regarde maintenant ces informations sous l'angle de la répartition de la variance, on constate que presque la totalité de la variance expliquée (19 %) provient des facteurs de différenciation « non ethniques » entre les individus, soit l'âge, le sexe et la scolarité. Une fois tenues en compte les différences dans la composition sociale et la scolarité, les zones et les regroupements de collectivités expliquent ensemble à peine un pour cent de la variance. Le fait de s'identifier comme Amérindien ou Métis explique 0,1 % de la variance tout comme le fait de résider dans une collectivité des Premières Nations (mais positivement dans ce cas).

Discussion

29

30

31

Cet article illustre que le recours à des statistiques descriptives sans égard aux variations entre les collectivités, à leur composition sociale et à leur environnement économique peut donner une représentation faussée de la situation des groupes. Même en conservant autant que possible uniquement les comparables, les différences apparaissent, en moyenne, au détriment des membres des Premières Nations. Le recensement donne par ailleurs peu d'informations pertinentes pour expliquer les différences. Les informations, telles la présence d'une école primaire dans chaque collectivité, l'accès à une école secondaire ou à l'éducation post-secondaire, ne font pas partie des données censitaires. Le recensement ne nous informe pas non plus sur l'historique collectif et individuel lié à l'accès à l'éducation et, entre autres, sur la scolarité des parents. Par ailleurs, une limite importante des études actuelles basées sur le recensement est l'absence de certaines communautés amérindiennes et particulièrement l'absence continue des communautés mohawks depuis 1991 alors que celles-ci constituent près du quart de la population des Indiens inscrits au Québec.

L'utilisation de régressions a permis toutefois de montrer que l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, moins fréquent chez les membres des Premières Nations, n'est pas liée en soi à la résidence dans une collectivité des Premières Nations, une fois contrôlé l'environnement des collectivités. L'environnement de résidence, dont le fait de vivre en région isolée, constitue le facteur majeur d'explication des variations dans la scolarité. L'utilisation de la régression permet également de montrer qu'à scolarité égale, les membres des Premières Nations sont désavantagés mais elle démontre aussi que le fait de résider dans une collectivité des Premières Nations ne constitue pas, en soi, un désavantage. Par ailleurs, ces deux facteurs combinés expliquent une proportion extrêmement faible des variations. Encore là, des informations additionnelles sur l'offre d'emploi dans l'environnement des collectivités, nécessairement absentes dans les données de recensement, permettraient de mieux comprendre les variations.

Conclusion

35

La réalité mesurée apparaît exister en elle-même ; celle qui n'est pas mesurée peut-elle exister? Au Canada, la querelle ayant entouré l'administration du Recensement de 2011 4 n'a pas montré autre chose. Les représentants des minorités linguistiques au Canada se disaient préoccupés par la qualité des données qui résulteraient des allègements imposés par le pouvoir exécutif canadien. En l'absence de données fines montrant leur existence, ils craignaient de ne plus avoir les statistiques nécessaires pour justifier l'obtention de services dans leur langue maternelle, malgré les obligations constitutionnelles du gouvernement à cet égard. L'interdiction faite aux statisticiens de recueillir des informations permettant éventuellement de mieux connaître les réalités ethniques dans certains pays scandinaves placent les Samis dans une situation inconfortable : d'une part, ils ne peuvent être contrôlés par les pouvoirs publics puisqu'ils sont statistiquement insaisissables mais, d'autre part, en l'absence de statistiques, ils n'ont pas les moyens de connaître adéquatement leur situation linguistique ou économique et d'identifier les caractéristiques qui permettraient d'améliorer leurs conditions de vie. Dans des domaines névralgiques comme la santé et la criminalité, les leaders autochtones canadiens vivent souvent le même dilemme, comme l'a montré l'atelier de l'ONU sur la question : faut-il rendre publiques les données qui, d'une part, renforcent aussitôt les préjugés mais qui, d'autre part, renforcent la pertinence d'agir pour renverser les injustices héritées de l'histoire coloniale ?

L'exercice de choisir parmi les données disponibles celles qui feront l'objet de la connaissance est un acte fondateur de la connaissance elle-même : les conclusions sont déjà contenues dans ce choix lui-même. En comparant comme s'il s'agissait de réalités de même échelle, une population de millions d'habitants et, parmi celle -ci, un segment de faible taille démographique dont on sait d'avance la situation d'exclusion, l'on se garantit, pour ainsi dire, de confirmer ce que l'on sait déjà. Une comparaison valide impose de ne pas aplanir théoriquement les réalités, c'est -à-dire de ne pas supposer que, pour des raisons plus proches du sophisme que de la logique, elles seraient après tout semblables. Lorsque les résultats de protocoles semblables sont présentés comme des représentations valables de la réalité, ils forment l'assise sur laquelle se fondent les décisions de politiques publiques. Si ces représentations sont fausses, les politiques, programmes, stratégies et plans d'action ne peuvent qu'accidentellement atteindre leurs objectifs; si elles sont fausses, les explications auxquelles elles conduisent le sont également. C'est ainsi que ce genre de comparaison alimente, voire renforce les explications essentialistes trop souvent entendues, selon lesquelles des minorités données, les Autochtones par exemple, seraient « par nature » différents de la

Bien au contraire, une comparaison valide ne peut être réalisée qu'en tenant compte explicitement des différences réelles, d'échelle, de situation, d'histoire et ainsi de suite. Les conclusions que rendent des comparaisons pareilles améliorent les chances pour que la réalité ainsi révélée soit plus proche de la vérité de l'objet sociologique étudié. C'est bien là tout l'enjeu des débats portant sur la statistique, sur la décision de mesurer une réalité donnée et sur la définition de la réalité que l'on souhaite connaître.

Bibliographie

« moyenne » (entendre la « normale »).

BATAILLE P. et al. (2007), « Statistiques contre discrimination », Le Monde, 12 avril 2007, reproduit dans French Politics, Culture and Society, vol. 26, n° 1, printemps 2008.

BERNIER R. (1997), Les Dimensions de l'inégalité salariale chez les Autochtones, Ottawa, Direction des études analytiques, Statistique Canada.

BLUM A. & F. GUÉRIN-PACE (2008), « From Measuring Integration to Fighting Discrimination, The Illusion of "Ethnic Statistics" », *French Politics, Culture and Society,* vol. 26, n° 1, pp. 45-61.

COMEDD (2010), Inégalités et discriminations. Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique, Rapport du comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations.

DESLAURIERS M. (2011), La Situation socioéconomique des résidants des collectivités des Premières Nations et des collectivités environnantes du Québec : impact des facteurs de contexte et des facteurs individuels, Université de Montréal, département de sociologie, Mémoire de maîtrise.

DESLAURIERS M., DURAND C. & G. DUHAIME (2011), « Que se cache-t-il derrière les portraits statistiques nationaux? Le cas des collectivités des Premières Nations du Québec », Sociologie et Sociétés, vol. 43, n° 2.

GRAY J., GIDEON V., TOURNIER C. & B. SCHNARCH (2004), « Our Voice, Our Survey, Our Future. The "Survey of Choice" by First Nations in Canada! », Communication présentée au

36

Workshop on Data Collection and Disaggregation for Indigenous Peoples, Instance permanente des Nations-Unies sur les questions autochtones, 19 au 21 janvier. Consulté le 28 novembre 2011 à :

http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/workshop data firstnations.doc

GEORGE P. & P. KUHN (1994), «The Size and Structure of Native-White Wage Differentials », Canadian Journal of Economics, n° 27, pp. 20-42.

GERBER L. M. (1990), « Multiple Jeopardy: A Socio-Economic Comparison of Men and Women among the Indian, Metis and Inuit Peoples of Canada », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 22, n° 3, pp. 69-85.

LE BRAS H. (2007), « Quelles statistiques ethniques ? », L'Homme, n° 184, pp. 7-24.

NORDIC SAMI INSTITUTE/SÁMI INSTITUHTTA, s.d., *Prosjekt om samisk statistikk*, Consulté le 28 novembre 2011 à : http://www.sami-statistics.info/english/

SABBAGH D. & S. PEER (2008), « French Color Blindness in Perspective, The Controversy Over "Statistiques Ethniques" », French Politics, Culture and Society, vol. 26, n° 1, pp. 1-6.

SMITH P. C. (2009), Everything you Know about Indians is Wrong, Minneapolis, University of Minnesota Press.

SMITH L. T. (1999), Decolonizing Methodologies. Research and Indigenous Peoples. London, Zed Books.

U.S. CENSUS BUREAU (2009), Alaska, ACS Demographic and Housing Estimates 2009. American Community Survey 1-Year Estimates, consulté le 28 novembre 2011 à :

http://www.arcticstat.org/TableViewer.aspx?S=2&ID=15424

WILKES R. (2010), « Indigenous People», dans EDMONSTON B. & E. FONG (dir.), *The Changing Canadian Population*, Montréal, McGill Queen's University Press, pp. 313-329.

Notes

- 1 La Norvège a consenti un effort particulier, mais les données compilées concernent les régions où vivent des Samis, parmi une vaste majorité de Norvégiens, et non les Samis euxmêmes (voir le *Nordic Sami Institute*).
- 2 Nous avons dû faire exception pour les communautés de Wendake près de la ville de Québec et de Odanak près de la ville de Drummondville dont la distance aux communautés avoisinantes a été restreinte à 15 kilomètres. Pour certaines communautés isolées, nous avons pris la communauté non Amérindienne la plus rapprochée même si celle-ci était à 100 kilomètres et même plus. Nous avons également inclus une communauté Inuit comme seule communauté avoisinante d'une collectivité des Premières Nations (Whapmagoostui). Nous avons préféré cette solution à l'exclusion de ces communautés.
- 3 Les rapports de cote plus petits que 1 dénotent des probabilités moindres. Ils sont transformés (1/rapport de cote) pour les rendre plus facilement compréhensibles. Ainsi, un rapport de cote de 0,41 se traduit par 2,4 fois moins.
- 4 En 2011, le gouvernement du Canada a décrété l'abandon du caractère obligatoire du questionnaire long du recensement, questionnaire qui était utilisé pour tous les membres des collectivités des Premières Nations et pour un résidant sur cinq hors de celles-ci.

Table des illustrations

Titre	Tableau 1a
URL	http://sociologies.revues.org/docannexe/image/3914/img-1.jpg
Fichier	image/jpeg, 100k
Titre	Tableau 1b
URL	http://sociologies.revues.org/docannexe/image/3914/img-2.jpg
Fichier	image/jpeg, 76k



Pour citer cet article

Référence électronique

Claire Durand, Mélanie Deslauriers et Gérard Duhaime, « Quelles statistiques pour analyser les inégalités ? », *SociologieS* [En ligne], Débats, Penser les inégalités, mis en ligne le 09 mai 2012, consulté le 14 novembre 2012. URL : http://sociologies.revues.org/3914

Auteurs

Claire Durand

Département de sociologie, Université de Montréal, Qc., Canada - Claire.Durand@umontreal.ca

Mélanie Deslauriers

Département de sociologie, Université de Montréal, Qc., Canada - melanie.deslauriers.2@umontreal.ca

Gérard Duhaime

Département de sociologie, Université Laval, Québec, Qc., Canada - Gerard.Duhaime@soc.ulaval.ca